

# Crèche

municipale Françoise Dolto



Pendant  
la période  
de 0 à 4 ans,  
l'enfant s'éveille,  
*la crèche familiale*  
l'aide à faire  
ses découvertes  
et ses apprentissages,  
à construire  
sa personnalité...

2013



## **L'assistante maternelle en l'absence des parents veille à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant dans un climat de confiance.**

L'accueil des enfants en crèche familiale se fait au domicile des assistantes maternelles. Elles sont encadrées par l'infirmière puéricultrice, l'infirmière et l'éducatrice de jeunes enfants qui effectuent régulièrement et au cours de la journée des visites à leur domicile. Ces visites permettent de suivre l'adaptation et l'évolution de l'enfant dans un milieu nouveau pour lui.

En relation constante avec les parents, l'assistante maternelle a la responsabilité du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant.

Les assistantes maternelles se réunissent ponctuellement pour acquérir des connaissances et les approfondir ensemble. Le jeu, la propreté, le sommeil, la diététique, le développement psychomoteur, la conduite à tenir en cas d'urgence sont les thèmes abordés avec la directrice de la crèche, le pédiatre, le psychologue ou tout autre spécialiste. Des stages sont également proposés au titre de la formation individuelle : éveil musical, diététique, déguisement, communication...

## **Des temps collectifs organisés**

Ateliers animés par l'éducatrice de jeunes enfants en collaboration avec les assistantes maternelles.

Temps collectifs où les enfants se retrouvent à la Ronde des couleurs, l'encadrement est assuré par l'éducatrice de jeunes enfants, l'auxiliaire de puériculture, une assistante maternelle et l'agent social.

## **Un accueil bien préparé**

La période d'adaptation avant l'entrée en crèche s'étend le plus souvent sur une à deux semaines. Elle facilite l'intégration progressive de l'enfant en lui laissant tisser les liens entre son milieu familial et son nouveau milieu d'accueil. Elle permet aux parents de mieux connaître l'assistante maternelle, l'environnement et l'organisation de la vie en crèche.

L'environnement de l'enfant est pensé et organisé pour éviter au maximum tout risque d'accident. Afin d'éviter toute perte ou accident, le port de bijou est interdit.

*Une relation saine d'échanges et une confiance réciproque entre parents et personnel apportent à l'enfant une garantie de stabilité et lui permettent de s'épanouir dans les meilleures conditions.*

● **Ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h**

● **Pour les enfants de 10 semaines à 4 ans dont les parents résident à Pont de Claix**

● **L'assistante maternelle accueille deux, parfois trois enfants à son domicile**

● **Temps d'accueil 100% / 80% / 50%**

● **L'équipe de la crèche familiale est constituée : des assistantes maternelles, d'une infirmière-puéricultrice directrice de la crèche, d'une infirmière directrice-adjointe, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture, d'un agent social, d'une secrétaire, d'un médecin et d'un psychologue vacataire.**

● **Les assistantes maternelles sont embauchées et rémunérées par la Ville de Pont de Claix.**

● **Elles sont agréées par la DISS.**

● **Elles sont tenues à la plus grande discrétion pour toutes les questions d'ordre privé concernant la famille.**



## Suivi médical

Une consultation effectuée par le médecin de la crèche en présence des parents est obligatoire avant l'entrée en crèche. Par la suite, une visite médicale régulière permet au médecin d'apprécier l'état de santé de l'enfant et son adaptation chez l'assistante maternelle. Les parents sont les bienvenus.

En cas de maladie de l'enfant chez l'assistante maternelle (fièvre, diarrhées, vomissements, éruption cutanée...) et en cas d'urgence, la directrice est prévenue le plus rapidement possible ainsi que la famille.

En cas de maladie bénigne, certains médicaments peuvent être pris chez l'assistante maternelle si l'ordonnance est remise avec les médicaments correspondants.

Les médicaments prescrits au lever et au coucher seront donnés par les parents. En cas de maladie contagieuses, une éviction temporaire peut être prononcée par le médecin de la crèche ou par la directrice.

## Au jour le jour

**Les repas** sont préparés par l'assistante maternelle, elle veille à leur équilibre et leur adaptation à l'âge des enfants. Les aliments sont introduits en accord avec les parents. L'usage des petits pots n'est qu'exceptionnellement admis. Les parents donnent à l'enfant le petit déjeuner et le dîner, ils fournissent le lait nourrisson (1er et 2ème âge ou lait spécial) jusqu'au passage au lait de vache.

**La toilette** : le bain est donné par les parents. L'enfant doit arriver propre chez l'assistante maternelle qui sera attentive à l'hygiène corporelle.

**Le sommeil** : l'assistante maternelle respecte le rythme de sommeil de l'enfant dans l'organisation de sa journée et tient compte de ses habitudes d'endormissement.

**Activités, sorties** : l'assistante maternelle propose des activités variées et stimulantes à l'enfant en fonction de ses besoins. Les promenades quotidiennes sont conseillées.

*Lors de l'absence de l'assistante maternelle habituelle (congés, formation, maladie) l'enfant peut être accueilli chez une autre assistante maternelle. L'accueil temporaire se déroule dans de bonnes conditions grâce à des rencontres préalables (assistantes maternelles, parents et enfant).*

● **Le matériel nécessaire à l'accueil de l'enfant est fourni par la crèche à l'assistante maternelle qui en devient responsable et en assure l'entretien.**

● **Les parents prévoient du linge en quantité suffisante pour la journée. Ils en assurent l'entretien. Les parents fournissent les couches et les biberons.**



## Répondre aux besoins individuels de l'enfant, lui permettre de se développer harmonieusement, de s'ouvrir à la vie en société...

L'assistante maternelle offre à l'enfant des situations et des activités selon ses besoins et ses centres d'intérêt (jouer avec lui, dessiner, raconter, parler, chanter ou être seulement présente dans ses jeux libres). Une ludothèque et une bibliothèque sont à la disposition des enfants (jeux, livres, cassettes peuvent être empruntés et renouvelés régulièrement).

### La connaissance du monde extérieur et l'ouverture aux autres sont largement favorisées par :

**L'accueil en temps collectifs :** une demi-journée par semaine, l'enfant est accueilli à la Ronde des couleurs. Ce temps de vie en collectivité fait partie du fonctionnement de la crèche et favorise la socialisation progressive de l'enfant, lui permettant ainsi d'évoluer dans un milieu différent au sein d'un groupe (jeux nouveaux notamment moteurs, activités autres). C'est dans la régularité de cet accueil que l'enfant prendra plaisir à y venir.

**La présence d'une éducatrice de jeunes enfants** qui accueille vos enfants et leur propose des activités diverses en concertation avec les assistantes maternelles lors des ateliers.

**La participation à des activités** en liaison avec la crèche collective (ateliers divers, bibliothèque, fêtes...)

**La participation à des sorties**, à des fêtes comme Noël, Carnaval, Pâques, fête de la musique qui rythment les saisons et marquent les temps forts de l'année.

**La concertation est régulière** entre les parents, les assistantes maternelles et le personnel d'encadrement de la crèche familiale. Une rencontre parents-professionnels permet de faire le point sur l'adaptation de l'enfant en crèche et sur les grandes étapes de sa vie. Un travail régulier avec le psychologue offre la possibilité d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées. Les parents peuvent avoir des rencontres ponctuelles avec le psychologue ou le médecin.

● **Une bibliothèque interne à la crèche est à la disposition des parents et du personnel qui peuvent emprunter des livres traitant divers thèmes de la petite enfance.**

● **A l'automne, chaque année l'équipe organise une réunion d'échanges sur la vie quotidienne des enfants. A la demande des parents des rencontres avec les professionnels peuvent être proposées dans l'année, sous forme de réunions à thèmes, le soir (fonctionnement de la crèche, sommeil, alimentation...)**

● **Une fois par an, un conseil d'établissement rassemble élus municipaux, représentants des parents, représentants du personnel, directrices et coordinatrice petite enfance. Ce conseil permet aux parents d'exprimer leurs remarques et propositions en vue d'améliorer le fonctionnement.**

